Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GERLAND Frédéric, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique, M. SAUREL Jacques, M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, M. FRAISSE Damien, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, M. LAMBERT Gabriel, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas, M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents excusés : Mme HART Céline (procuration donnée à M. GERLAND Frédéric), Mme QUENTIN-NODIN Agnès (procuration donnée à Mme MARTIN Emilie), Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène (procuration donnée à Mme BAUD GACHE Christel), M. CHABOUD Stéphan (procuration donnée à M. LE GALL Matthieu).

Etait absente : Mme CIMETTA Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Sandrine CHARLES.

OBJET : N°14-2024 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Convocation faite le 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	28
Nombre de présents	23
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	26

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, R.2221-25, R.2221-72-3° et R.2221-68 ;

VU le Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaire de l'exercice 2024 du 15 février 2024,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 19 mars 2024,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2023 par délibération N°9-2024,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2023 – affectation des résultats par délibération N°11-2024,

VU l'adoption de l'état des cessions et acquisitions 2023 par délibération N°12-2024,

VU l'adoption des taux communaux 2024 par délibération N°13-2024,

VU l'adoption du tableau des effectifs 2024 par délibération N°8-2024,

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2024,

Madame Stéphanie FORT, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances et Monsieur Jacques SAUREL, Conseiller Municipal Délégué aux Prospectives Financières et gestion de la dette exposent :

Lors du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024, plusieurs éléments ont été présentés :

- Le contexte économique,
- L'analyse budgétaire 2023,
- Les orientations budgétaires 2024.

L'ensemble de ces données a défini le contexte de la préparation du Budget Primitif 2024 (BP). Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune d'elle, les recettes et les dépenses sont classées par chapitre.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Budget Primitif - Section de fonctionnement 2024

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
011	Charges à caractère général	2 345 843,00 €	002	Excédent antérieur reporté	2 002 424,89
012	Charges de personnel	3 750 000,00 €	013	Atténuation de charges	15 000,00
014	Atténuations de produits	552 000,00 €	70	Produits des services	937 890,00
			73	Impôts et taxes	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	525 215,00 €	731	Fiscalité locale	5 640 000,00
66	Charges financières	396 000,00 €	74	Dotations, subventions	1 300 000,00
67	Charges spécifiques	3 000,11 €	75	Autres produits de gestion courante	90 100,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	35 000,00 €	76	Produits financiers	38 677,00
			77	Produits spécifiques	1 000,11
			78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	130 000,00
	Sous-Total	*7 607 058,11 €*		*Sous-Total*	*10 158 092,00*
Opérations d'ordre			**Opérations d'ordre**		
042	Opération d'ordre de transfert entre section	687 000,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	62 120,00
023	Virement à la section d'investissement	1 926 153,89 €	043	Opération d'ordre intérieur section	-
	Sous-Total	*2 613 153,89 €*		*Sous-Total*	*62 120,00*
TOTAL		**10 220 212,00 €**	**TOTAL**		**10 220 212,00**

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Budget primitif - Section d'investissement 2024

	Dépenses			Recettes	
	Opérations réelles			Opérations réelles	
001	Déficit reporté	380 159,99 €	001	Excédent antérieur reporté	
			100	CEP	32 777,6
100	CEP	102 738,28 €	104	Halte-Garderie	41 167,0
101	Cimetière	66 862,52 €			
104	Halte-Garderie	29 700,00 €	121	Equipements sportifs	260 460,0
112	Espace Mialan	2 872,00 €	122	Ecoles	256 800,0
121	Equipements sportifs	536 034,57 €	135	Tennis	
122	Ecoles	475 265,99 €	10	Dotations, fonds divers	604 143,2
131	Aménagement bords du Mialan	7 500,00 €	13	Subventions d'investissement	647 354,8
			16	Emprunts et dettes assimilées	200,0
133	Accessibilité ADAP	- €			
135	Tennis	35 000,00 €			
			024	Produits des cessions	628 529,3
16	Emprunts et dettes	1 042 000,00 €			
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00 €			
204	Subventions équipement versées	170 331,26 €			
21	Immobilisations corporelles	2 165 872,59 €			
23	Immobilisations en cours	3 628,80 €			
	Sous-Total	*5 022 466,00 €*		*Sous-Total*	*2 471 432,1*
	Opérations d'ordre			Opérations d'ordre	
040	Transfert entre sections	62 120,00 €	040	Transfert entre sections	687 000,0
			021	Virement section fonctionnement	1 926 153,89
	Sous-Total	*62 120,00 €*		*Sous-Total*	*2 613 153,89*
	TOTAL	**5 084 586,00 €**		**TOTAL**	**5 084 586,00**

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (Mme BADIER), décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 susvisé,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Jacques DUBAY

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PERAY 07130 SECRETARIAT GENERAL

Sandrine CHARLES

Secrétaire de séance